



Réorganisation des services clients grand public en direction - Partie 6

Nos revendications pour accompagner les salariés qui perdent leur activité. Orange

Une négociation en cours dans laquelle...

La réorganisation des Services Clients Grand Public prévoit l'arrêt des activités "mails", "e-chat" et "fluidité". Une négociation a finalement commencé en mars dernier et se terminera d'ici la fin de ce mois d'avril. Les mesures salariales négociées (ou décidées unilatéralement par la Direction en cas de nos signature d'accord) devraient être versées aux salariés concernés sur leur paie du mois de mai 2021.

(suite dans documents)



ORANGE
TRAVAIL POUR TOUS

- 01 - Nos revendications
- 02 - Nos revendications
- 03 - Nos revendications
- 04 - Nos revendications

Reprendre son rôle de négociateur des Services Clients Grand Public est un enjeu de reconnaissance de l'activité au sein de l'Etat.

■ Des indicateurs de qualité d'activité opérationnelle, tout d'abord, et de la satisfaction des usagers.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

■ Des conditions de travail adaptées à l'activité.

RÉORGANISATION DES SERVICES CLIENTS GRAND PUBLIC EN DIRECTION ORANGE
Partie 6 - Nos revendications pour accompagner les salariés qui perdent leur activité.

Avril 2023

UNE NÉGOCIATION EN COURS DANS LAQUELLE...

La réorganisation des Services Clients Grand Public prévoit l'arrêt des activités « mails », « chat » et « Public ». Une négociation s'est ouverte concernant ces salariés et se poursuivra d'ici la fin de ce mois d'avril. Les indicateurs opérationnels (qualité de l'activité) ont été définis par la Direction en cas de non signature d'accords devraient être versés aux salariés concernés sur leur paie du mois de mai 2023.

...LA CFTD DÉPEND QUATRE AXES REVENDICATIFS

Le premier objectif de la CFTD est de tout faire pour que les salariés concernés ne soient pas contraints à une mobilité géographique. La Direction doit proposer un poste aux salariés qui perdent leur activité (ce qui est le cas).

Le second objectif de la CFTD est de faire en sorte que les salariés restent motivés, alors même qu'on leur impose un changement de métier. Il importe donc que la Direction accepte le versement d'une prime, dont le montant permettra à ces salariés de penser que leur hiérarchie ne les prend pas pour des perdants de l'année. Par ailleurs, la Direction doit clarifier sa position et prendre des engagements pour les salariés qui travaillent une FVC.

Le troisième objectif de la CFTD est de rassurer qu'il n'y a pas de processus d'accompagnement des salariés soit mis en place : identification de leurs contraintes ; propositions d'activités ou de métiers adaptés à la situation de chacun et de choc ; maintien des plannings actuels jusqu'à la fin de l'année et reconduction des temps communs ; mise en place de parcours de formation adaptés (cours courts, d'une durée réduite, avec une attention de priorité donnée à leur parcours professionnel et engagement de la Direction qu'ils seront respectés ; etc.

Le quatrième objectif de la CFTD est de rassurer qu'un effet pervers ne viendra pas à l'encontre de l'accompagnement des salariés dans leur changement d'activité ou de métier. C'est l'une des raisons pour lesquelles la CFTD a proposé que des Comités Locaux de Table Publique se réunissent régulièrement jusqu'à la fin de l'année. La CFTD a également proposé d'inviter régulièrement les membres de ces Comités, afin qu'ils puissent s'assurer de la bonne mise en œuvre locale de l'accompagnement des salariés concernés.

LA DIRECTION JOUE SA CRÉDIBILITÉ DANS CETTE NÉGOCIATION

Enfin, dans la Direction se doit d'être exemplaire dans ce projet, notamment pour ces salariés qui perdent leur activité. La « Fédération Industrielle » du Groupe, pour reprendre les termes du Directeur des Ressources Humaines Groupe, devra se faire avec les salariés d'Orange, en les accompagnant de la meilleure manière possible et en reconnaissant, au juste niveau, leur investissement dans ces changements à l'occasion qu'on leur impose depuis quelques années.

La Direction doit assumer sa responsabilité sociale et environnementale, en évaluant toute mobilité géographique et en mettant sur la table de négociation les moyens nécessaires pour accompagner et reconnaître les salariés qui perdent leur activité.

FÉDÉRATION FIC - 41/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris
CFTD-ORANGE.COM

Documents
[Réorganisation des services clients grand public en direction Orange](#)